



PRATIQUE ATTENDUE

PROCÉDER À LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS



Le pharmacien :

- | |
|---|
| ▪ Collecte les renseignements généraux. |
| ▪ Recherche l'intention thérapeutique des médicaments inclus au profil pharmacologique du patient. |
| ▪ Recherche les renseignements spécifiques aux problèmes de santé et à la situation du patient. |
| ▪ Effectue une collecte de renseignements complète pour les patients selon une priorité établie. |
| ▪ Met à jour les renseignements au dossier du patient. |
| ▪ Recherche les mesures cliniques lui permettant de prendre une décision éclairée concernant la thérapie médicamenteuse du patient. |
| ▪ Recherche les résultats d'analyse de laboratoire lui permettant de prendre une décision éclairée concernant la thérapie médicamenteuse du patient. |
| ▪ À la validation des ordonnances, dans un contexte où aucun pharmacien n'est disponible sur les unités de soins pour passer le relais : priorise les patients pour lesquels il recherche les besoins, les symptômes et les mesures cliniques selon des critères définis. |